

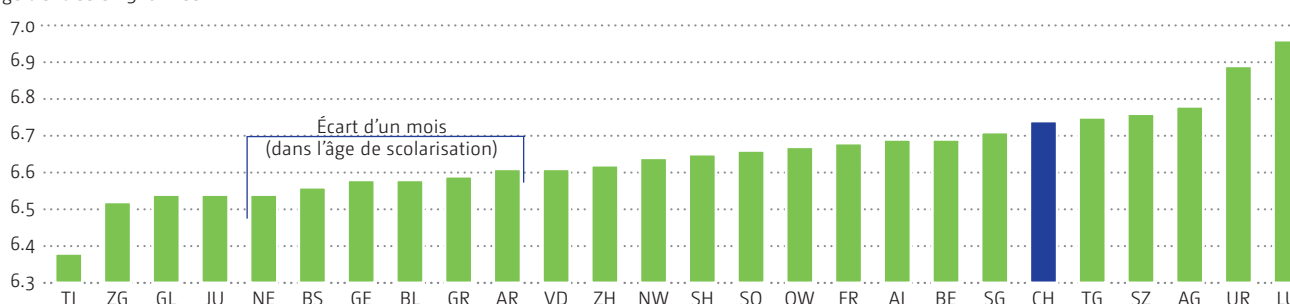
À l'entrée en 3^e année du degré primaire (deuxième partie du cycle primaire I, début de la Primarschule ou de la scuola elementare), l'écart d'âge entre les cantons est de 6,92 mois après correction des effets induits par l'application d'un jour de référence différent. En moyenne, les enfants ont 6,74 ans en début de 3^e année du degré primaire. Six cantons en moyenne se situent à un mois d'intervalle (→ figure 52). Toutefois, une différence d'âge d'un mois déjà signifie que dans le canton avec des enfants plus âgés, plus de 8 % des élèves redoublent ou sont reporté d'une année.

52 Âge moyen d'entrée en 3^e année du degré primaire par canton, 2015/2016

Après correction des effets induits par l'application d'un jour de référence différent. Le Valais n'est pas pris en considération, car le jour de référence y varie selon ses régions.

Données : OFS. Calculs : CSRE.

Âge d'entrée en 3^e année



Contenus des plans d'études des régions linguistiques

Depuis 2014, on observe des progrès non seulement dans la fusion de l'école enfantine ou du degré élémentaire et de l'école primaire, mais aussi dans l'application des plans d'études propres à chaque région linguistique : le Plan d'études romand (PER), le Lehrplan 21 et le Piano di studio della scuola dell'obbligo ticinese ont été introduits ou se trouvent en phase de mise en œuvre. Si le plan d'études régional ou cantonal a été validé et est appliqué dans les cantons romands et au Tessin, la mise en œuvre n'est que partiellement achevée dans les cantons alémaniques (→ *chapitre Ecole obligatoire, page 31*). Tous les plans d'études s'articulent en trois cycles : 1^{er} cycle de quatre ans, 2^e cycle de quatre ans et 3^e cycle de trois ans pour le PER et le Lehrplan 21 ; 1^{er} cycle de quatre ans, 2^e cycle de trois ans et 3^e cycle de quatre ans pour le Piano di studio della scuola dell'obbligo ticinese. Ils définissent les compétences à acquérir graduellement par les élèves : compétences sociales fondamentales, apprentissage de techniques de travail et acquisition de bases linguistiques au 1^{er} cycle ; renforcement des compétences spécialisées et transversales au 2^e cycle et au 3^e cycle (secondaire I) sur la base des compétences préalablement acquises.

Les plans d'études cantonaux sont structurés en plusieurs groupes de disciplines, dont nous présentons ici quelques exemples. En ce qui concerne les langues, la plupart des cantons prévoient, aux côtés de la langue d'enseignement, l'apprentissage de deux langues (une deuxième langue nationale